



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 28 DECEMBRE 2021 AU 03 JANVIER 2022

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

	MARDI 28/12	MERCREDI 29/12	JEUDI 30/12	VENREDI 31/12	SAMEDI 01/01	DIMANCHE 02/01	LUNDI 03/01
SOUPE 0,90€	VELOUTE DE 3 LEGUMES	BOUILLON DE VOLAILLE ALPHABET	VELOUTE DE CAROTTES	SOUPE 7 LEGUMES	SOUPE AUX FEVES	POTAGE TOMATE VERMICELLE	VELOUTE DE CHOU FLEUR
ENTRÉE	CELERI RÂPE ou MAYONNAISE ŒUF DUR A LA CREME	CAROTTES RÂPEES ou SALADE DE POMMES DE TERRE	SALADE VERTE A L'EMENTAL ou SALADE DE RIZ	SALADE D'AVOCAT ou PIZZA	CREVETTES ROSES MAYONNAISE ou TERRINE DE CHEVREUIL	COPPA/CORNICHON ou CŒURS DE PALMIERS/ SURIMI	MAQUEREAU ou SALADE DE TOMATES MIMOSA
PLAT OU PLAT UNIQUE	JAMBON CHAUD ou RÔTI DE DINDE AU JUS	FRICASSEE DE FOIES DE VOLAILLE ou CABILLAUD SAUCE CITRON	SPAGHETTIS A LA BOLOGNAISE	CREPINETTE DE PORC PROVENÇALE ou FILET DE POISSON MEUNIERE	PAVE DE SAUMON ARGENTEUIL ou BOUDIN BLANC SAUCE MADERE	RÔTI DE PORC AU JUS ou EMINCE DE VEAU	PALERON DE BOEUF BRAISE ou POULET AUX EPICES
LÉGUME	POMMES DE TERRE BOULANGERES ou PETITS POIS	GRATIN DE BROCOLIS ou BULGOUR	CHILI CON CARNÉ	POMMES DE TERRE VAPEUR ou FENOUIL BRAISE	RIZ AUX PETITS LEGUMES ou POÊLEE DE CHAMPIGNONS	CHOU-FLEUR ou RÔSTI DE POMMES DE TERRE	PUREE DE POMMES DE TERRE ou CAROTTES BRAISEES
FROMAGE	YAOURT NATURE ou TOMME BLANCHE	BOURSIN ou BRIN D'AFFINOIS	COMTE ou MAROILLES	SIX DE SAVOIE ou FROMAGE BLANC FAISSELLE	BLEU DE BRESSE ou FROMAGE AUX NOIX	YAOURT AROMATISE ou CHEVRE FRAIS	CANTAL ou CAMEMBERT
DESSERT	FLANBY VANILLE CARAMEL ou FRUIT	MOELLEUX CITRON ou YAOURT AUX FRUITS	FRUIT ou MOUSSE DE FRUITS	RIZ AU LAIT ou COMPOTE POMME/MYRTILLES	CRAQUANT AU CHOCOLAT ou SALADE ANANAS/KIWI	FRUIT ou CREME PRALINE	FRUIT ou GAUFRE SUCREE
PAIN 0,54€	si besoin cocher la case ci-contre ☐						

En cas d'Absence, prévenir le plus rapidement possible

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence)

ATTENTION: EN CAS D'ABSENCE AU MOMENT DE LA LIVRAISON DES REPAS, CES DERNIERS NE SERONT PAS DEPOSES MAIS SERONT TOUT DE MEME FACTURES

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire.